

Charte des missions d'intérêt général des manifestations littéraires publiques en Poitou-Charentes

Les organisateurs de manifestations littéraires contribuent à la promotion du livre et de la lecture, et valorisent la chaîne du livre — composée de **professionnels qualifiés** — qui est seule garante de la **bibliodiversité**.

Qu'elle soit généraliste ou thématique, une manifestation autour du livre doit permettre de **découvrir la diversité et la richesse de l'offre littéraire et éditoriale** et doit **mettre en évidence la création** d'hier et d'aujourd'hui par la qualité de l'offre, **en favorisant la présence des auteurs** et en renouvelant la programmation d'année en année.

Un effort particulier sera porté sur les livres et les éditeurs dont la diffusion reste encore trop confidentielle.

Conscients de leurs rôles et soucieux de préserver des équilibres fragiles liés à la dualité culturelle et économique du livre, les organisateurs de manifestations littéraires (ou autour des livres) s'engagent à respecter un code de « **bons usages** » et à inscrire leur action dans une **démarche d'intérêt général** au service des populations et du territoire régional.

Ainsi, les organisateurs de manifestations s'engagent à :

RESPECTER LES DISPOSITIONS LÉGALES

- La **loi sur le Prix unique** du 10 août 1981 qui organise les rapports entre les différents acteurs du livre et contribue au maintien de la diversité culturelle,
- Les obligations comptables, sociales, fiscales et juridiques,
- Les règles de sécurité, d'accessibilité, d'assurance, etc., liées à l'accueil du public.

FAVORISER L'ACCÈS DES PUBLICS LES PLUS DIVERS

- **en permettant un accès au livre pour le public le plus large** et notamment pour les publics éloignés de la lecture. L'accès à la manifestation doit rester possible pour le plus grand nombre et tendre vers la gratuité. Dans tous les cas, les jeunes et les publics défavorisés bénéficieront d'une totale gratuité, à l'exception des spectacles qui supposent un coût spécifique. Les tarifs proposés ne doivent pas être un obstacle à une large fréquentation,
- **en établissant des liens privilégiés avec les partenaires socioculturels et éducatifs** dont les médiateurs culturels des Pays et les animateurs culturels des lycées, documentalistes, enseignants, afin de sensibiliser leurs publics. Des conventions seront proposées qui fixent les engagements et les rôles de chacun.

ASSOCIER LES PROFESSIONNELS DU LIVRE ET DE LA LECTURE (ce qui suppose d'anticiper et de travailler très en amont de la manifestation)

- Les **auteurs, publiés à compte d'éditeur**¹ : une rémunération doit être prévue lorsque les auteurs sont impliqués dans les animations au-delà de simples signatures (débat, tables rondes, etc.),
- Les **éditeurs** : assumant un système de diffusion et de distribution reconnu, ils permettent la rencontre du livre et de ses lecteurs. Par l'intermédiaire des libraires, ils facilitent la présentation de leurs catalogues et les contacts avec les auteurs. **La vente des livres devra être assurée par des libraires** sur des espaces mis à leur disposition. La vente directe des livres par les éditeurs doit rester exceptionnelle et être proposée à l'accord des organisateurs et des professionnels en cas de carence évidente,
- Les **libraires** : leur temps et leur contribution culturelle incontournable doivent être compensés par les ventes auprès des publics. Ils peuvent participer et aider à la construction de la programmation,

¹ Les comptes d'auteurs qui ne sont pas considérés comme des contrats d'édition au titre de la loi du 11 mars 1957, n'ont pas leur place dans les manifestations.

- **Les bibliothécaires** : leur savoir-faire, en matière de lecture et de médiation est indispensable à toutes les étapes de la manifestation : préparation, déroulement, suivi,

Chaque manifestation peut offrir un espace d'échanges, de rencontres, ou même de formation aux professionnels, apportant ainsi une dimension supplémentaire à l'événement.

PROPOSER UNE ORGANISATION ADAPTÉE

- La pérennité de la manifestation procède de la viabilité du projet : réalisme du budget, respect des lois et règlements, organisation technique cohérente,

- Des **supports de communication de qualité**, des relations professionnelles avec les médias, une information régulière du public et des partenaires sont indispensables pour une bonne promotion.

- La transparence doit être assurée vis-à-vis des partenaires et des institutions : budget prévisionnel des recettes et dépenses, conditions financières, rémunérations des prestataires,

- Une évaluation par rapport aux publics et aux partenaires permet de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer les manifestations à venir.

ANCER LA MANIFESTATION DANS SON TERRITOIRE

- Dans un souci de cohérence, des relations doivent être tissées entre la manifestation et l'offre culturelle existante, qu'il s'agisse d'autres arts, d'autres lieux, d'autres manifestations ou d'autres acteurs culturels,

- L'harmonisation des dates et des programmations régionales est essentielle afin d'éviter des concurrences inutiles,

- L'implication, dans l'organisation et le financement, des institutions et collectivités territoriales locales, la recherche de partenariats privés, sont indispensables pour mobiliser des financements complémentaires.